



Des conditions de travail qui méritent une attention particulière. (PHOTO JEAN-PIERRE LANDENBERG)

Le gros-œuvre se penche sur la santé de ses travailleurs

Dans le gros œuvre, une chose est sûre: les absences pour cause de maladie coûtent de plus en plus cher. Pour le reste, le sujet est une *terra incognita*, qui n'a fait l'objet de pratiquement aucun examen. La section genevoise de la SSE (Société suisse des entrepreneurs, association patronale du secteur) a donc décidé d'en savoir plus. Elle veut lancer une étude sur le terrain, par l'intermédiaire du Groupement des spécialistes de la santé au travail. But: examiner les conditions de travail lors d'intempéries pour pouvoir définir des mesures propres à préserver la santé des travailleurs.

Mais, pour ce faire, il faudra partir de zéro. Il n'existe aucune norme définissant ce que sont les intempéries, et encore moins à par-

tir de quel moment elles deviennent problématiques pour la santé du travailleur. On ne dispose pas non plus d'études corrélant le travail en plein air et les problèmes de santé - en dehors d'une étude montrant qu'il favorise les lombalgies (maux de dos).

Et pourtant tout le monde se doute bien que ce lien existe et que la santé des travailleurs pourrait être mieux protégée, par exemple avec des vêtements plus adaptés. Comme cet entrepreneur qui remarquait que, même par temps très froid, les ouvriers se découvrent systématiquement le bas du dos lorsqu'ils se baissent pour prendre ou poser une charge. L'hygiène de vie peut aussi jouer son rôle. Tout le monde ne pense pas systématiquement à bien se

sécher après avoir été exposé à la pluie.

Le Groupement des spécialistes de la santé au travail se propose donc d'examiner des chantiers de tailles et de natures différentes, par temps de pluie. Il se pencherait notamment sur l'habillement, l'équipement, les pratiques de travail et mènerait des entretiens individualisés. L'étude serait strictement anonymisée et resterait propriété de la SSE.

Si tout se passe bien, le Groupement des spécialistes de la santé au travail pourrait rendre sa copie cet automne. A temps pour permettre aux travailleurs d'aborder la période hivernale dans de meilleures conditions.

Pierre Cormon